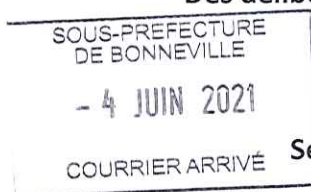


| Nombre de Membre | | |
|---|----------------|---|
| Afférents Au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 15 | 15 |



Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 20 mai 2021

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 14.05.2021 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 14.05.2021 |

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie,
M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine

Excusé :

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M CLERENTIN Raphaël

A été nommé secrétaire de séance : M BOUVET Jérémie

Délibération n° 2021.54

Objet de la délibération

CESSION DU HANGAR MUNICIPAL

Depuis le déménagement et l'installation des services techniques municipaux dans leurs nouveaux locaux, route de Cluses à l'entrée de Morillon, le hangar métallique situé sur le terrain communal de l'Alberge, route du Lac Bleu, n'a plus d'utilité. De plus, cette construction de 200 m² environ et de 5,71 m de hauteur au faîtage ne s'insère pas particulièrement dans l'environnement du chef-lieu.

Dans ce cadre, la mise en vente de ce hangar est envisagée et un permis de démolir a d'ores et déjà été délivré le 15 mars 2021 (PD n°074 190 21 C 0001) pour permettre son démontage.

Afin d'assurer une mise en concurrence des acquéreurs potentiels, une annonce a été publiée sur une plateforme numérique dédiée à la vente de matériels et d'équipements des collectivités publiques (www.webencheres.com). Cette plateforme permet aux acquéreurs de faire de offres de prix et de renchérir.

Les conditions de cette vente étaient les suivantes :

- Estimation minimale du hangar (mise à prix initiale) : 5 000,00 € ;
- Condition de retrait : démontage et enlèvement à la charge de l'acquéreur.

Au terme de la période de mise aux enchères débutée le 26 janvier 2021, une offre d'achat d'un montant de 8 979,00 € a été faite par l'entreprise LAURENT TRONCHET TP, domiciliée 583 route de Samoëns à MORILLON (74440).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'offre d'un montant de 8 979,00 € proposée par l'entreprise LAURENT TRONCHET TP, domiciliée 583 route de Samoëns à MORILLON (74440),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente du hangar métallique et à signer tous les actes y afférents,
- **PRECISE** que la recette sera imputée chapitre 77 du budget communal

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le : 07/06/2021

Transmise en Sous-Préfecture le :